

## **Communes de Daverdisse et de Bièvre**

### **Compte rendu de la réunion de présentation de l'avant-projet d'aménagement de la voie lente transcommunale du 29/03/2017**

Réf. : N:\ER6\DAVERDISSE\06- CLDR\20170329 voie lente transcommunale\Daverdisse 20170329 PV CLDR AP voie lente.docx

#### **Présences**

CLDR et riverains : cf. liste ci-après

ADL : M. Pierre Poncelet

INASEP (auteur de projet): M. Hugo Dorthu, Mme Isabelle Vermeren

FRW : Mmes Sophie Urban et Lindsey Gérard

#### **Ordre du jour**

Présentation de l'avant-projet d'aménagement de la voie lente entre Daverdisse et Bièvre

\*\*\*

Cette réunion réunit les membres des CLDR de Bièvre et Daverdisse, les habitants de Graide et les riverains du cheminement.

Ce projet est repris dans le PCDR des deux communes ; l'obtention de subsides pour sa mise en œuvre a nécessité une parfaite coordination des différents intervenants – le PCDR de Bièvre arrivant à échéance fin 2016, et celui de Daverdisse étant en attente d'approbation par le Gouvernement wallon.

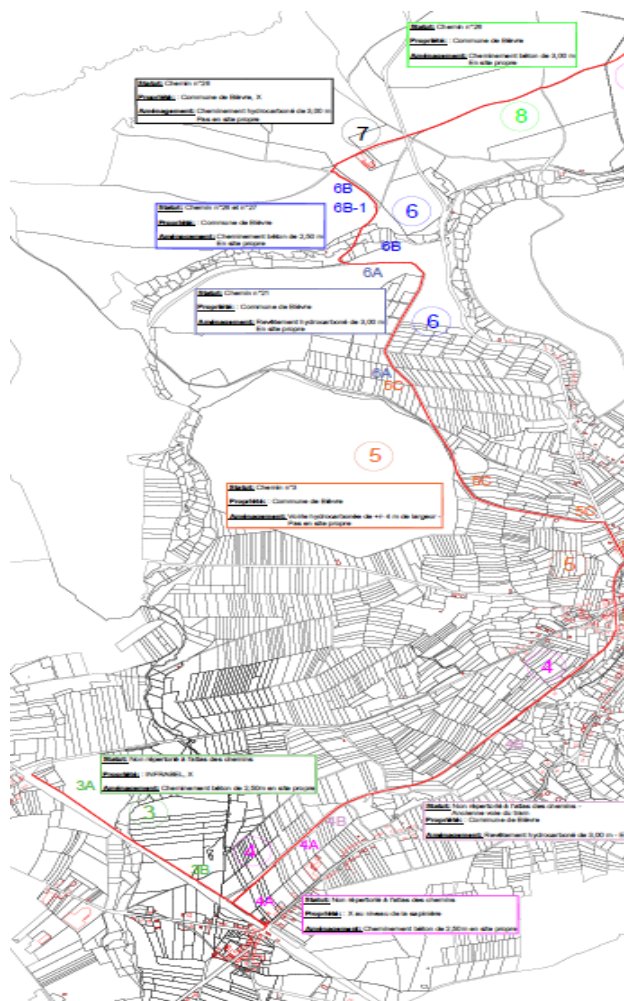
#### **Présentation de l'avant-projet**

L'auteur présente l'avant-projet tronçon par tronçon.

Il précise les types de revêtement choisis et les éléments techniques à prendre en compte.

#### **Contexte**

- Les tronçons 4 à 8 se trouvent sur Bièvre ; les 9 et 10 sur Daverdisse.
- Les revêtements privilégiés selon les emplacements sont le béton, l'hydrocarboné et l'empierrement
- Le cheminement global permettra de relier Graide-Station à Gembes. Il emprunte notamment le chemin du vicinal, des chemins forestiers et de la voirie existante.
- Des bancs sont prévus environ tous les 500 à 1.000 m, aux endroits les plus pertinents.



**Tronçon 4 : de la gare de Graide-Station à la rue de Gedinne, via le chemin du vicinal**

**4a : rue du Progrès près de la gare**

- Réfection de la voirie, avec marquage au sol.
- L'accotement en pavés près du restaurant est à enlever. Il faut aussi poser une signalisation adéquate.
- Près de la gare, un arceau pour vélos et un panneau forestier explicatif seront installés.
- Revêtement en béton sur 2,5m de large.
- Fossés pour l'écoulement des eaux et pose de drains.
- A la sapinière, il sera nécessaire d'abattre 2 lignes de sapins. La Commune achètera le bois
- Barrière de sécurité le long du chemin de fer.

**4b : sur le chemin du vicinal empierré**

- Revêtement hydrocarboné sur 3m de large.
- Pose d'une signalisation adéquate au carrefour avec le chemin du Vicinal (30 m en amont) + prévoir un marquage stop pour les vélos

**Tronçon 5 : de la Rue de Gedinne à la Voye de Sclassin : sur voiries et chemins existants**

**5A : Ancienne voie du tram.**

- Carrefour avec la rue de Gembes : ralentisseur (coussin berlinois)
- Derrière la salle, aménagement d'une zone de pique-nique (arceau pour vélos, 3 bancs, 2 tables-bancs, 2 poubelles)

### 5b : rue de Gembes

- Raclage d'une bande de 1 mètre de chaque côté de la voirie pour cheminement vélos (couleur ocre).
- Carrefour près de la chapelle (avec la Voie de Sclassin) : marquage rouge et pose d'un ralentisseur en amont, avec éclairage

### 6 : de la Voie de Sclassin à la rue de Gembes (Avrainchenet)

#### 6a : chemin forestier empierré

- Revêtement hydrocarboné sur empierrement existant (3m de large).

#### 6b : chemin forestier existant non empierré, assez étroit (vers l'Avrainchenet)

- Création d'une piste avec sous-fondation
- Fossés à créer
- Passage pour accès au chalet à prévoir avec tuyau pour l'écoulement des eaux
- Maintien de la roche qui affleure à certains endroits.

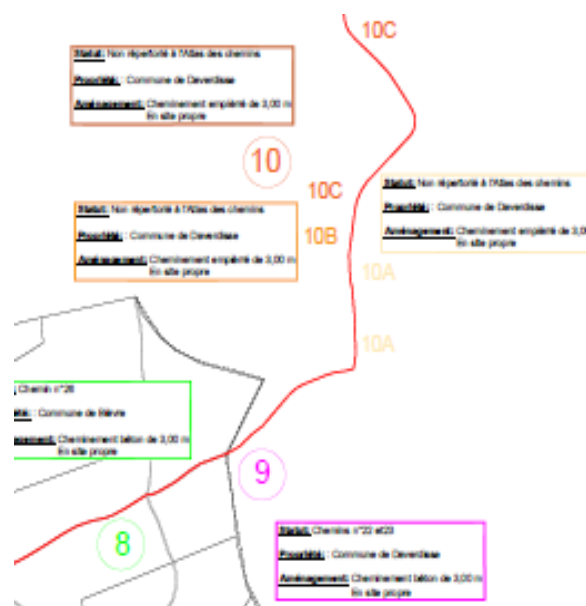
### 7 : rue de Gembes à l'Avrainchenet

- Réfection de la voirie abîmée près de l'Avrainchenet.
- Stop vélos près de la traversée de la voirie (vitesse)

### 8 : de la rue de Gembes jusqu'à la limite avec Daverdisse

- Chemin forestier déjà empierré : revêtement béton sur 3 m de large, avec pose de drains et fossé.

## DAVERDISSE



### 9 : de la limite communale jusqu'à la rue du Moulin

- Chemin forestier : sous-fondation à compléter ; revêtement en béton (3m de large)
- Pose de drains et création de fossés.
- Près du carrefour avec la rue du Moulin :
  - Remettre des glissières de sécurité (protections en bois) le long de la voirie
  - Démontage/remontage des clôtures
  - Haie sur la longueur du tronçon

## **10 : de la rue du Moulin à la rue de Porcheresse**

### **10b : près de la passerelle**

→ Sous-fondation, fondation, empierrement sur 3m de large

→ Zone de convivialité près de la passerelle :

- Abattage d'arbres
- Panneau forestier
- Abri, avec 3 tables-bancs
- 3 poubelles
- Un barbecue
- 2 bancs
- 2 arceaux vélos
- Clôture de carrière équestre

→ Poser 4 bornes de contrôle d'accès (piquets forestiers) avec clé pompier

→ Passerelle :

- Une pile en aval doit être renforcée (béton au pied)
- Profilé métallique – revêtement bois ; rampes
- Prolonger le garde-corps de part et d'autre de la passerelle
- Accessible par ambulance

### **10c : liaison avec pré-ravel**

→ Valve d'information : à placer à l'ancienne gare de Gembes

## **Débat, remarques**

- Les tronçons 1 à 3 font partie d'un projet plus large transfrontalier, en lien avec la France (introduction d'un dossier « Transardennaise » dans le cadre d'Interreg, via l'ADL Bièvre-Vresse). L'objectif est de constituer un produit touristique de randonnée en trois jours.
- Le tracé du vicinal n'a pas été respecté partout car la période de chevauchement entre les deux PCDR était très courte et une partie de l'assiette appartient à des propriétaires privés. Il n'y aurait pas eu d'accord avec les vendeurs dans les délais impartis. De plus, la Commune de Bièvre souhaite privilégier les acteurs touristiques et l'Horeca (restaurant, Avrainchenet et Jardin des Hiboux), tout en assurant une liaison avec le train.
- L'assiette est normalement suffisamment résistante pour supporter le poids des tracteurs et des engins forestiers. Certains chemins sont plus larges pour le passage des grumiers. L'accès aux différentes parcelles est garanti ; mais les Communes comptent sur le respect et le civisme des exploitants forestiers. Ce cheminement ne sera pas accessible aux voitures ; des bornes amovibles seront placées aux endroits adéquats.
- Les voitures pourront se garer au parking de la gare à Graide-Station et à celui de l'ancienne gare de Gembes. Des arceaux pour vélos seront disposés aux endroits-clés du parcours.
- Outre celle près de la passerelle à Gembes, une aire de convivialité est également prévue près de la salle de Graide.
- Aucun ralentisseur n'est prévu à la route des Chômeurs, car c'est hors agglomération. La route sera colorée en rouge et des panneaux seront posés avant les « bosses » pour attirer l'attention. De même, pour limiter les risques de manque de visibilité dus au chemin encaissé dans la descente de l'Avrainchenet vers les Rives, un stop vélos sera posé au niveau du carrefour avec la rue de Gembes, un marquage rouge sera fait sur la rue de Gembes et des panneaux rouges et verts seront posés de part et d'autre.

- Problème d'eau au niveau de la rue du Moulin (tronçon 9) depuis que les mélèzes ont été coupés ; il n'y a actuellement rien de prévu excepté l'empierrement. Un fossé d'écoulement peut être envisagé.
- L'entretien des zones empierrées sera fait dans le cadre du budget ordinaire des deux communes, qui se sont engagées à le faire à travers la convention qui les lie entre elles. Sur Bièvre, les Wallonets interviendront, tandis que sur Daverdisse, un accord existe avec la Province de Luxembourg qui nettoie le Pré-Ravel.
- Aucune zone pour camping-car n'est envisagée, car cela nécessite des bornes de rechargement et des fosses de vidange ; il en existe au camping de Bièvre.
- Il n'est pas prévu d'installer des toilettes sèches le long du chemin (propreté problématique).
- Les matériaux privilégiés pour le mobilier public seront à connotation locale, avec une préférence pour le bois. Les bancs, tables seront ancrés dans le sol. Le sol de l'abri de la zone de convivialité sur Daverdisse sera en gravier.
- Calendrier pour le début des travaux
  - o Les Communes ont deux ans entre la signature de la convention (novembre 2016) et le lancement de l'adjudication.
  - o Les deux Collèges doivent maintenant approuver l'avant-projet avant de pouvoir provoquer la réunion du comité d'accompagnement de l'avant-projet avec la DGO3.
  - o Après l'approbation de l'avant-projet par l'Administration, l'auteur introduira les demandes de permis d'urbanisme et rédigera les cahiers des charges pour le projet.
  - o Les travaux pourront s'envisager déjà l'année prochaine et en 2019 au plus tard. Vu les montants, les soumissions se feront via un marché public général.

**Après les différents échanges, les membres des CLDR de Bièvre et Daverdisse approuvent l'avant-projet à l'unanimité.**

Sophie Orban & Lindsey Gérard,  
Agents de développement FRW

## Participants à la réunion de CLDR du 29/03/2017

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité	CLDR
M.	Adam	Jean-Benoît	rue du Pont Gaty	3	6929	Haut-Fays	x
Mme	Annequin	Mauricette	rue de la Station	2	5555	Graide	
M.	Bodart	Christophe	rue des Routis	29	6929	Daverdisse	x
M.	Boermans	Léon	rue de Porcheresse	10	5555	Graide	
M.	Bosseaux	Michel	chemin de la Rochette	2	6929	Haut-Fays	x
M.	Clarival	David	rue de Monceau	22A	5555	Bièvre	x
M.	Collard	Benoît	rue de la Chapelle	39	5555	Oizy	x
M.	Collard	Michel	rue du Mont	43	5555	Graide	
M.	Collin	Lucien	rue de Fontenelle	25	6929	Porcheresse	x
Mme	Compère	Marine	rue du Pont	19	5555	Graide	
M.	Copine	André	rue du Plateau	18	5555	Monceau	x
M.	Copinne	Alain	rue du Progrès	11	5555	Graide	
Mme	Copinne	Véronique	rue de Gedinne	6	5555	Graide	

Mme	Cornet	Maryse	Ancien chemin de Wellin	30	6929	Haut-Fays	x
M.	Coulonval	Joël	rue de la Violette	18	5555	Graide	
M.	Courtoy	Jacques	rue d'Houdremont	45	5555	Bièvre	x
M.	Covelier	René	rue de la Violette	1	5555	Graide	
Mme	Fadani	Nicole	rue du Progrès	4	5555	Graide	
Mme	Grégoire	Stéphanie	Voie de Gribôle	3	6929	Haut-Fays	x
M.	Groffils	Firmin	rue de Graide	101	6929	Porcheresse	x
M.	Hannard	Jean-Louis	rue Grande	28	5555	Oizy	x
Mme	Kiebooms	Cécile	Grand Place	1	6929	Haut-Fays	
M.	Laffut	Benoît	rue du Moulin	2	5555	Naomé	x
M.	Lahey	Cornelis	rue Saint Denis	27	5555	Graide	x
Mme	Lambert	Dominique	rue des Routis	29	6929	Daverdisse	x
M.	Léonet	Nicolas	rue de Vonèche	52	6929	Haut-Fays	x
M.	Léonet	Maxime	rue de Gedinne	32	6929	Haut-Fays	x
M.	Maldague	Emile	rue du Ru au Moulin	32B	5555	Bièvre	x
M.	Maldague	Claude	rue de Baillamont	11	5555	Graide-Station	x
M.	Martin	Francis	rue de Sedan	27H	5555	Baillamont	x
Mme	Martin	Annie	rue du Mont	29	5555	Graide	x
M.	Massart	Michel	rue de la Volette	12	5555	Graide	
M.	Merny	André	rue de la Strée	7	6929	Gembes	x
Mme	Miest	Françoise	rue du Moulin	133	6929	Porcheresse	
M.	Mohy	Pierre	rue du Pont	12	5555	Graide	
M.	Nicolas	Florian	rue du Mont	29	5555	Bièvre	
M.	Philippe	Didier	rue du Progrès	4	5555	Graide	
Mme	Pierre	Mathilde	rue de Naômé	30	5555	Bièvre	
M.	Poncelet	Pierre	rue de Gembes	4	5555	Graide	
Mme	Rolin	Vinciane	rue Saint Denis	31	5555	Graide	x
M.	Tate	Freddy	Comimont	23	5555	Oizy	x
M.	Vanderperre	Francis	Sclassin	215 A	6929	Haut-Fays	x
M.	Vincent	Jean-Claude	rue des Buts	3	6929	Haut-Fays	x

## Excusés

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité
M.	de Cartier d'Yves	Jean-Philippe	rue des Barbouillons	8 A	6929	Daverdisse
Mme	de Cartier-Migeal	Geneviève	rue des Barbouillons	8 A	6929	Daverdisse
M.	Modave	Michaël	rue Grande	22	5555	Oizy
M.	Vanommeslaeghe	Luc	Culot de Lahaut	79	6929	Porcheresse
M.	Vincent	Luc	rue de Bouillon	19	5555	Bièvre